Hebdomadaire - n° 256 - 6 novembre 1975 - 1.5F

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS - FRANCE TÉL 325-36-74

C. C. P. 1248-74 PARIS

- D 256 BRESIL: VIGOUREUSE DECLARATION DE L'EPISCOPAT sur LA SITUATION POLITIQUE

Depuis quelques semaines, l'agitation grandit dans le pays: fin du monopole d'Etat sur le pétrole (cf DIAL D 253), seandales et corruption dans les grandes administrations, enquête parlementaire sur l'échec du Mouvement d'alphabétisation d'adultes (MOBRAL), nouvelle vague d'arrestations dans les milieux d'opposition (Parti communiste et Mouvement démocratique brésilien), mort du journaliste Vladimir Herzog dans les locaux de la Police militaire ("suicide", selon la version officielle), discours "dur" du président de la République contre "les mystifications de l'opposition" le 22 octobre, renouveau d'activité de l'Escadron de la mort, augmentation sensible des grèves étudiantes, déclarations guerrières des milieux militaires contre la "subversion renaissante"... le climat ressemble de plus en plus à celui qui avait précédé le coup d'Etat du 13 décembre 1968, lequel avait abouti aux pouvoirs spéciaux et à la dictature militaire ouverte.

C'est dans ce contexte d'agitation que les évêques de l'Etat de São Paulo viennent, à l'issue de leur assemblée générale régionale tenue du 27 au 30 octobre 1975, de publier une vigoureuse protestation contre les violations des droits de l'homme au Brésil. Faisant suite au récent conflit concernant l'évêque de São Félix en Amazonie (cf DIAL D 249), cette prise de position écclésiastique constitue un élément important et supplémentaire de conflit avec le régime.

(Note DIAL)

Document des évêques de l'Etat de São Paulo (région sud I de la Conférence nationale des évêques du Brésil), publié à l'issue de leur assemblée générale régionale à Itaicí, 27-30 octobre 1975:

"TU N'OPPRIMERAS PAS TON FRERE" (Lévitique 25,14)

Au nom de l'Evangile de Jésus-Christ qui nous envoie "annoncer aux captifs la délivrance, rendre la liberté aux opprimés et proclamer une année de grâce du Seigneur" (Luc 4,19), et comme évêques de l'Eglise dans l'Etat de São Paulo réunis en assemblée en union avec l'ensemble du peuple de Dieu, nous élevons la voix devant la vague de violence montant de toutes parts et qui se traduit par des atteintes à la vie hu-

maine, des enlèvements, des attaques à main armée, mais surtout devant les graves événements qui sèment l'effroi et l'inquiétude dans la population de São Paulo.

Nous assistons en effet à des manques flagrants de respect envers la personne humaine, image du Dieu créateur, lesquels se caractérisent par des arrestations arbitraires qui prennent généralement la forme de véritables enlèvements; par la recrudescence des tortures, suivies même de mort, dont certaines arrivent à la connaissance de l'opinion publique; par des menaces publiques et privées, proférées y compris par des autorités. Ce qui est plus grave c'est que la plupart de ces agissements, contribuant à créer un climat d'insécurité, sont perpétrés sous prétexte de défendre et de maintenir la paix et la tranquillité publiques, et sous l'allégation, de la part de leurs auteurs, qu'ils se basent sur des principes chrétiens.

En même temps que nous nous déclarons solidaires des souffrances des victimes d'arrestations et de tortures, et que nous partageons l'angoisse de leurs familles et amis, nous renouvelons les graves avertissements contenus dans notre message de Brodosqui (São Paulo), "TEMOIGNAGE DE PAIX", de juin 1972:

"Nous manquerions aux impératifs de la conscience si nous ne reprenions pas à notre compte la parole de Jean-Baptiste, en disant comme le prophète: "IL NE T'EST PAS PERMIS"... (Marc 6,13)."

"IL N'EST PAS PERMIS d'effectuer des arrestations de la manière dont elles sont fréquemment faites chez nous: sans identification de l'autorité contraignante ni des agents d'exécution, sans communication au juge compétent dans les délais légaux..." (cf Constitution - 1969 - Art. 153, § 1°).

"IL N'EST PAS PERMIS d'utiliser aulcours de l'interrogatoire de suspects,... des méthodes de torture physique, psychologique ou morale, surtout quand elles entrainent la mutilation, la destruction de la santé et même la mort comme cela est arrivé..." (cf Constitution, art. 153, § 14).

"IL N'EST PAS PERMIS à n'importe quelle autorité de se substituer à la conscience des juges ou de mettre des obstacles au libre exercice de leurs fonctions."

"Nous regrettons également, de façon toute spéciale, la suspension de la garantie de l'habeas-corpus (1). Nous nous rangeons aux côtés de ceux qui réclament le retour total de cette garantie. C'est précisément son inexistence qui ne contribue pas peu à la création et au maintien de l'actuel climat d'insécurité publique. Insécurité des personnes qui vivent sous la menace d'une arrestation et de mauvais traitements, même sur de simples soupçons ou par erreur. Insécurité de familles entières se trouvant dans l'impossibilité d'obtenir, des mois durant, des nouvelles au sujet des leurs qui ont été arrêtés. Insécurité de la société elle-même, mise dans l'incapacité d'avoir confiance en ceux qui ont la responsabilité de sa protection."

⁽¹⁾ Disposition légale en vertu de laquelle toute personne emprisonnée a le droit d'être présentée à un juge pour qu'il publication statue sur la validité de l'arrestation (N.d.T.)

Nos avertissements jaillissent du plus profond de la conscience humaine telle qu'elle s'exprime dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, écho direct de la parole de Dieu, "Tu ne tueras pas" (Exode 20,13):

"Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne." (Article 3).

"Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants." (Article 5).

Notre attitude de réprobation envers telles et telles atteintes à l'humanité ne nous dispense pas de reconnaître notre part de responsabilité dans la situation actuelle et dans les souffrances de nos frères, par suite de nos omissions dans la constante défense des droits de l'homme. Comme le publicain de l'évangile, nous supplions nous aussi: "Aie pitié de nous, pécheurs" (Luc 18,13).

Cela nous incite à proposer des gestes concrets:

1- Nous exprimons le désir de nous mettre toujours du côté de ceux qui souffrent et de marcher conjointement avec tous les groupes et institutions qui luttent en faveur du respect de la personne humaine dans notre pays: les Eglises et les Confessions religieuses, la Commission pontificale Justice et Paix, les Syndicats, la Presse, les Universités, l'Ordre des avocats du Brésil, les Associations professionnelles et étudiantes, les Mouvements de non-violence; et avec tous ceux qui, dans les Pouvoirs constitués, dans les Forces armées et dans la société en général, se sentent, par cette situation, blessés dans leur conscience d'hommes.

2- Nous appelons le peuple de Dieu à se rendre le 2 novembre dans les cathédrales des diocèses pour participer à la messe du soir célébrée à l'intention des disparus, de ceux qui souffrent dans les prisons, et pour le repos de l'âme de ceux qui sont morts victimes de toute violence. Ce document sera lu à toutes les messes du 2 ou du 9 novembre, dans les paroisses de nos diocèses.

3- En signe de pénitence et de supplication de la part du peuple et des évêques de l'Etat de São Paulo, nous invitons tous les fidèles à une journée de prière et de jeûne, le vendredi 14 novembre, pour demander à Dieu la paix et la justice pour notre Patrie.

4- Nous invitons nos frères des autres Confessions à s'unir à nous dans la prière à ces intentions.

Nous nous adressons à ceux qui détiennent la plus grande part de responsabilité de cette situation, en leur demandant avec insistance au nom de Dieu, à qui les pensées et les intentions des hommes ne sont pas cachées et qui doit juger chacun selon ses oeuvres (cf I Corinthiens 4,5; Jacques 2), de se prononcer, en paroles et en actes, en faveur de la défense et de l'affirmation des Droits de l'homme, au niveau des Pouvoirs tant judiciaire que législatif et exécutif.

Pour conclure ce message, nous rappelons aux oppresseurs la parole

de l'Ecriture: "Ecoute le sang de ton frère crier vers moi du sol!" (Genèse 4,10); "Tu ne tueras pas" (Exode 20,13); "Tu n'opprimeras pas ton frère" (Lévitique 25,14).

Sachant que "la tribulation produit la constance, et celle-ci l'espérance" (Romains 5,3-4), nous sommes sûrs que les hommes de bonne volonté écouteront nos paroles de pasteurs.

Itaicí, le 30 octobre 1975

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140F - Etranger 150F (avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 Bd du Montparnasse, 75014 Paris
Commission paritaire de presse: n° 56249